ONATEL-SA

Moov Africa

RAPPORT DE GESTION 2025

OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS DU BURKINA FASO
Société Anonyme avec conseil d'Administration au capital de 34 000 000 000 F CFA - Siège social : 705, avenue de la Nation, 01 BP 10 000, Ouagadougou 01 Burkina Faso
Inscrit au RCCM : BF OUA 2001 B 480 et dernièrement modifié sous le numéro BF OUA 2020 M 4019, n° IFU 00000524 T

SOMMAIRE

Mot du Président du conseil d'administration 1

Gouvernance de ONATEL-SA 2

Faits marquants 2025 3

Résultats 2025 4

Evolution bilantielle 5

Vie boursière du titre 6

Perspectives de développement 2026 7

Projet de résolutions à l'assemblée générale 8

Politique d'information, règles et méthodes comptables 9

Annexes 10

Abréviations et sigles 11

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un profond sens de responsabilité et une sincère gratitude que je m'adresse à vous, en formulant des vœux de paix, de stabilité et de prospérité pour notre pays, le Burkina Faso. Puisse notre Nation continuer à progresser dans un climat de sécurité, de justice sociale, d'équité et de développement inclusif.

Dans mes devoirs habituels, l'immensité des faveurs divines d'être parmi vous et la joie qui m'anime m'oblige à vous adresser mes considérations respectueuses et qu'il plaise à Dieu d'accorder à tous les souhaits indéfectibles et un climat suffisamment apaisé pour notre cher pays « le BURKINA FASO », un Burkina Faso de paix, de liberté, d'équité, de justice sociale et de développement partagé pour tous.

L'année 2025 s'est inscrite dans un environnement particulièrement exigeant, marqué par un contexte sécuritaire difficile, une pression concurrentielle accrue et des mutations réglementaires significatives. Malgré ces contraintes, notre entreprise « ONATEL-SA » a poursuivi avec détermination le déploiement de ses infrastructures et le lancement de services compétitifs pour accompagner les usages et susciter la préférence auprès de nos clients. Le contexte sécuritaire et concurrentiel de l'année 2025 n'a pas facilité l'amélioration de certains de nos indicateurs financiers autant que souhaité.

Néanmoins, grâce à la détermination de la Direction Générale et à la mobilisation des équipes, ONATEL S.A. a su maintenir une dynamique de croissance, avec un chiffre d'affaires de +3,1% en 2025 par rapport à 2024.

Parallèlement, la pression exercée par certaines charges opérationnelles et exceptionnelles a pesé sur le résultat net qui s'établit à près de 16 milliards FCFA de l'année 2025.

Face à ces défis, la priorité demeure la revitalisation des ressources humaines, techniques et commerciales afin de répondre de manière optimale aux attentes de nos clients. C'est à ces conditions, auxquelles il faut ajouter l'impérieuse nécessité d'engager des investissements massifs et conséquents que nous pourrons redessiner notre meilleure trajectoire et reconquérir notre position de leader sur le marché des télécommunications au Burkina.

Les investissements déjà réalisés dans les technologies 3G/4G à haut débit ont permis d'étendre significativement la couverture réseau et d'améliorer la qualité du service.

La vaste pratique de l'intelligence artificielle « AI », la vulgarisation et la transformation digitale de la révolution numérique des wallets constitue une étape cruciale constituant des opportunités à saisir. Dans le même temps, ONATEL S.A. a poursuivi ses efforts en matière de transformation digitale, notamment à travers le développement de solutions innovantes, y compris dans le domaine des services financiers numériques.

En accordant une attention particulière au renforcement de la valeur sociétale, ONATEL s'est résolument engagé au respect des exigences règlementaires et à réaffirmer son engagement citoyen et participatif pour le rayonnement du pays par la réalisation d'actions d'aides au bénéfice de la communauté. Les efforts se sont donc poursuivis pour raccorder les zones les plus reculées.

Dans cette optique, ONATEL a déployé massivement les câbles à Fibre Optique au niveau national, ce qui a renforcé significativement la connectivité qui impactera durablement la fracture numérique et familiarisera les clients aux nouveaux usages digitaux du secteur.

S'agissant des perspectives, l'année 2026 devra être celle de la mobilisation collective et de l'excellence opérationnelle afin de permettre à ONATEL SA d'être toujours plus résiliente.

Il faut absolument se battre au quotidien, sur le terrain, dans les agences, dans les services techniques, commerciaux, administratifs et les services support car nous avons le savoir-faire, les compétences et le capital humain.

C'est pourquoi le Directeur Général n'a pas hésité à placer l'année 2026 sous le thème : « **AVANÇONS ENSEMBLE POUR RECONQUÉRIR NOTRE LEADERSHIP** ». Ce mot d'ordre traduit une ambition claire : renforcer la présence de l'ONATEL S.A. sur le terrain, améliorer la performance de nos services et consolider notre position concurrentielle.

Le Conseil d'Administration, confiant dans les orientations stratégiques et dans la capacité d'exécution de la Direction Générale, demeure convaincu que ONATEL SA parviendra à des résultats beaucoup plus satisfaisants dans les années à venir.

Enfin, au regard du résultat net distribuable de l'année 2025, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende net par action de 166,0816 FCFA.

Membres du Conseil d'Administration



Président du Conseil d'Administration

Monsieur Ragnang-newindé Isidore TIEMTORE
Conseiller spécial - Présidence du Faso
Administrateur

Etat du Burkina Faso



Monsieur Brahim BOUDAOUD
Directeur Exécutif Pôle Développement International
Administrateur

Maroc Telecom



Madame Joséphine BASSOLE/BATIONO
Chargé de mission
Administrateur

Etat du Burkina Faso

Monsieur Mostapha LAARABI
Directeur des Ressources Humaines
Administrateur

Maroc Telecom



Monsieur Karim NIGNAN
Conseiller fiscal
Administrateur

Etat du Burkina Faso



Monsieur Younès GUIDA
Directeur des Affaires Juridiques et Corporate
Administrateur

Maroc Telecom



Monsieur Abdoulaye MAMBONE
Directeur de la règlementation des communications électroniques
Administrateur

Etat du Burkina Faso



Madame Nadia OUAZZANI
Directeur Performance & Synergies
Administrateur

Maroc Telecom



Monsieur Abdel-Aziz EZZITI
Directeur Service Client
Administrateur

Maroc Telecom

Le Conseil d'Administration de ONATEL-SA est composé de neuf (09) membres.

Il détermine les grandes orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Membres de la Direction Générale



Monsieur Mohamed KARIM
Directeur Général

Directeurs centraux

Monsieur Mohamed Said OULAD JELLOUL
Directeur Administratif & Financier

Monsieur Gérard LOMPO
Directeur Services

Monsieur Abdoulaye BASSOLE
Directeur Réseaux

Directeurs Régionaux

Monsieur Alexandre BAYALA
Directeur Régional du Centre-Ouagadougou

Monsieur Mahamoudou DIABO
Directeur Régional du Centre-Nord_Kaya

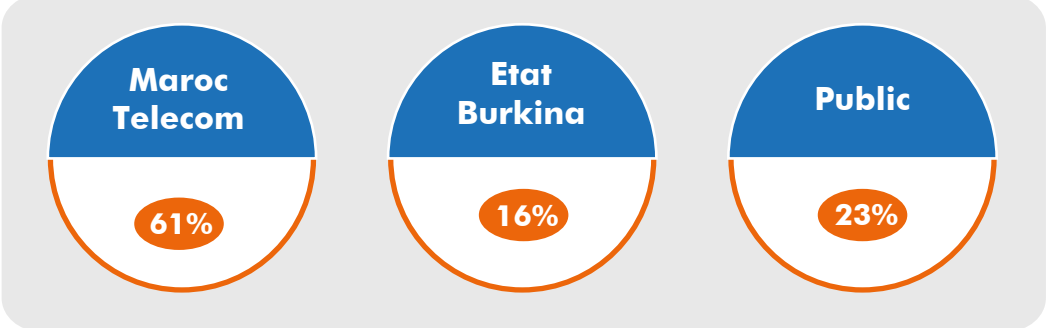
Monsieur Anicet COMPAORE
Directeur Régional du Centre-Ouest_Koudougou

Monsieur Bouraïma OUEDRAOGO
Directeur Régional de l'Est_Fada N'Gourma

Monsieur Madi SAMBORE
Directeur Régional du Nord_Ouahigouya

Monsieur Michel ZINKONE
Directeur Régional de l'Ouest_Bobo-Dioulasso

Composition du Capital ONATEL-SA au 31-12-2025



Réseaux

Radio mobile

- Mise en service de 145 nouveaux sites macro (2G/3G/4G)
- Mise en service de 116 nouveaux sites ruraux
- SWAP de 41 sites dont 8 sites vandalisés par des BTS SRAN 2G/3G/4G
- Refarming de la bande 2100 Mhz dans la zone de couverture NOKIA
- Mise à jour de la version logicielle radio de NOKIA vers la SRAN 23

Réseau d'accès fixe

- Déploiement de 5 662 PBO
- Extension de la couverture FTTH à 28 localité (Banfora, Basemyam, Bobo, Boromo, Cinkansé, Dédougou, Fada, Gaoua, Gourcy, Kaya, Kokologho, Kombissiri, Koubri, Koudougou, Koupéla, Léo, Orodara, Ouaga, Ouahigouya, Pabré, Pouytenga, Réo, Sabou, Sapaga, Tenkodogo, Yako, Ziniaré, Zorgho)

Transmission

- Migration plateforme de TLC vers Huawei
- Sécurisation de KAYA, KOUPELA, FADA, ZINIARE et TENKODOGO et DORI via la location de capacité entre KAYA et FADA chez BFS.
- Renforcement de la sécurisation de BOBO, DEDOUGOU, KOUDOUGOU, OUAHIGOUYA via la location de capacité chez BFS entre OUAHIGOUYA et DEDOUGOU.
- Extension de la liaison KAYA-DORI loué avec BFS de 1Gbps à 2 Gbps

Cœur de Réseau

- Extension de CASH FACEBOOK à 110 Gbps



Marketing Communication Produit et Digital

- Ouverture des bonus tous réseaux
- Mise en œuvre de la décision de L'ARCEP relatives aux offres promotionnelles et permanentes
- Refonte des offres voix, data, bundles et SMS
- Refonte du catalogue des solutions Data entreprise
- Lancement de nouveaux services SVA (Service à Valeur Ajoutée)
- Amélioration du SVA pour les clients business et particuliers
- Création d'un service communication produit
- Prise en compte de la digitalisation dans les activités du département Marketing



Commercial

Animation du réseau de ventes indirectes

- Rencontres régionales avec les distributeurs (DRCO, DRO, DRN et DRE)
- Rencontre nationale avec les distributeurs à l'hôtel AZALAÏ – 19/06/2025

Accroissement de la visibilité et de la disponibilité des produits Moov Africa

- Déploiement de 1 000 promo-tables et 2 500 parasols
- Déploiement de 2 000 chevalets dans la ville de Ouagadougou et des régions
- Déploiement en cours de 350 kiosques et à terme 500 kiosques pour le réseau de vente
- Organisation d'un challenge revendeurs de la recharge en avril 2025 pour motiver la force de vente
- Organisation d'un challenge FTTH vendeurs internes de mai 2025- juin 2025 et juillet 2025;
- Participation au FESPACO édition 2025, du 22 février au 01 mars 2025 comme sponsor officiel de l'étalon de bronze de YENNENGA;
- Participation à AFROBEAT du 24 au 27 avril 2025;
- Participation à altitude NAHOURI 2025 le 31 mai 2025;
- Participation à la Semaine du numérique édition 2025, du 18 novembre au 21 novembre 2025 ;
- Déploiement du FTTH dans 10 nouvelles localités vierges (Léo – Gaoua – Gourcy – Sapaga – Koubri – Cinkansé – Pabré – Kokologho – Sabou – Zorgho)



Moov Money

Mise en production des nouveaux services mobile money

- W2B Avec Ecobank
- W2B Avec BOA
- Mise en service Générale des assurances
- Mise en service COMIPEC
- Signature de contrat de distribuions avec CORIS

Animation Commerciale

- Lancement du challenge Marchand et client
- Bonus sur le paiement des factures
- Bonus Sur le transfert international
- Promotion Tabaski sur le transfert international et les services payants
- Animation dans les agences des facturiers « ONEA, SONABEL etc.

Support Technique

- Migration plateforme de TLC vers Huawei
- Déploiement des applications Mobiles Clients Ios & Android
- Déploiement des applications Mobiles Agents Ios & Android
- Déploiement Outil de monitoring de la plateforme
- Support pour Formation du réseau Commercial
- Formation des Banques Sponsors pour Création/Destruction de Monnaie
- Intégration en production des EMarchands





International - National - Roaming

- Elargissement des Accords d'échanges de trafic international de la couverture Roaming ;
- Lancement des offres et Pass pour l'international et Roaming;
- Augmentation et diversification des accès de la Bande Passante Internet Internationale à plus de 200 Gbps et extension des capacités des Caches OTT ;
- Signature du Protocole d'accord Free Roaming AES (Mali, Niger et Burkina) avec lancement le 1er janvier 2025;
- Signature du Protocole d'accord Free Roaming Burkina-Togo avec lancement le 30 mai 2025;
- Signature du Protocole d'accord Free Roaming Burkina- Ghana pour une mise en œuvre en avril 2026 ;
- Décision N°2025-026/ARCEP/CR portant fixation des tarifs plafond d'occupation d'espace sur les pylônes entre les opérateurs ONATELSA, Orange Burkina SA et Telecel Faso SA;



Règlementation et Affaires Juridiques

- Prise de décision N° 2025-027/ARCEP/CR du 25 juin 2025 portant imposition d'obligations complémentaires de non-discrimination à ORANGE Burkina Faso désigné opérateur puissant sur le marché pertinent de détail des services mobiles nationaux,

- Prise de décision N° 2025-025/ARCEP/CR du 25 juin 2025 portant mise en demeure de ONATEL SA de se conformer à la règlementation en matière de partage d'infrastructures

- Adoption Décret n°2025-0369/PRES/PM/MTDPCE/MEF portant définition des règles et procédures applicables à la gestion du spectre des fréquences radioélectriques et Décret n°2025-0365/PRES/PM/MTDPCE/MEF portant approbation du plan national d'attribution des bandes de fréquence

- Décision n°2025-054/ARCEP/CR du 10 octobre 2025 portant mise en demeure de se conformer aux prescriptions du cahier de charges, assortie d'une astreinte journalière de 500 000 FCFA par jour de retard de correction.

- Mise en application de la décision N° 2023-024/ARCEP/CR du 13 juin 2023 portant fixation de conditions et modalités applicables aux offres permanentes et promotionnelles des opérateurs de téléphonie mobile, suite à l'Arrêt N° 006/2025-2026 du 11 novembre 2025, confirmatif de la décision de l'ARCEP,



Règlementation et Affaires Juridiques

- Sanction de 1,543 milliards de FCFA infligée à ONATEL SA par décision n°2023-026/ARCEP/CR du 13/06/2023 du conseil de régulation de l'ARCEP : Affaire portée devant le Conseil d'Etat par ONATEL SA : Pourvoi en cassation et requête de sursis à exécution toutes deux déposées, Sursis à exécution obtenu, jugement au fond rendu le 14 Octobre 2025; le Conseil se déclare incompétent ; la décision devient exécutoire et auquel cas, ONATEL SA devra entamer le payement du montant de la condamnation pour ne pas s'exposer à une exécution forcée de la part du Trésor Public.

- Affaire délégués du personnel contre ONATEL SA dans la réclamation de compléments d'allocations de congés payés sur la période allant de 2019 à 2024 ; affaire portée devant l'inspection du travail, négociation en interne ayant abouti à un accord sur la période 2020 à 2024 ; paiement des compléments étalés sur 2025 à 2029, avec première tranche à payer en Août 2025.

- Fin du litige opposant ONATEL aux ex-employés et employés au sujet de la régularisation de leur situation cotisante, de la CARFO à la CNSS. Création d'un comité technique regroupant le Ministère, ONATEL SA, CNSS, CARFO pour traiter le dossier ; Protocole d'accord finalisé et signé par les parties pour mettre fin au litige.



Données opérationnelles

DÉVELOPPEMENT SOUTENU DE LA BASE CLIENTS ONATEL : +4% À 12,61 MILLIONS DE CLIENT EN 2025

Parc	2024	2025	Variation(%) 2025/2024
Parc actif(1) Mobile	**12 023 406**	**12 480 365**	**4%**
Prépayé	11 986 384	12 436 954	4%
Postpayé	37 022	43 411	17%
Fixe	**68 901**	**70 593**	**2%**
Internet (Fixe)(2)	**45 653**	**58 582**	**28%**
dont FTTH	*41 776*	*55 702*	*33%*
Parc Moov Africa(3)	**12 137 960**	**12 609 540**	**4%**
Parc Internet (Fixe(2) et Mobile)	7 635 744	7 994 875	5%

(1) Selon ONATEL, le parc actif correspond à l'ensemble des clients ayant émis ou reçu un appel téléphonique, envoyé un SMS, effectué une transaction Mobile Money (émission ou réception) ou effectué au moins une connexion au cours des trois derniers mois.

(2) La valeur de 45 653 de clients incluse dans le Parc total Moov Africa correspond au proforma du parc Internet Actif Fixe en 2024. Cette nouvelle méthode de détermination du Parc Internet Actif Fixe a été adoptée à partir du mois de Mai 2025.

(3) La valeur de 12 137 960 de clients correspond au proforma du parc Moov Africa en 2024 suite à la nouvelle méthode de détermination du Parc Internet Actif Fixe adoptée à partir du mois de Mai 2025.

	2024	2025	variation (%)
Parc clients actifs (90 jours)_Moov Money	1 695 000	1 934 164	**14%**
Parc Data Mobile actif (90 jrs)_2G-3G-4G	7 590 091	7 936 293	**5%**

L'effort d'extension de la couverture et de densification du réseau, couronné d'une bonne action de recrutement, a permis au parc ONATEL de poursuivre sa croissance. Le nombre d'abonnés actifs passe de 12,14 millions en 2024 à 12,61 millions de clients en 2025, soit une progression de 4%.

En 2025, le marché de la téléphonie mobile enregistre une forte croissance de la demande, tirée essentiellement par le besoin en connexion internet Fixe et mobile (+5%) et par une utilisation croissante des OTT au détriment de la voix classique.

Les dernières tendances en matière de demande se caractérisent par une hausse de la demande en connectivité internet haut débit ce qui offre véritablement bien la fibre optique ONATEL dont le parc a progressé de 33% par rapport à l'année 2024.

L'innovation, au cœur de la stratégie de Moov Africa avec la mise en œuvre sur le plan technique des solutions les plus avancées au bénéfice des clients, se traduit au niveau du mobile money par l'acquisition d'une nouvelle plateforme plus performante et plus flexible. Cet équipement conçu avec les dernières technologies réduit de façon sensible les délais de mise œuvre des fonctionnalités et des offres. Cette action a permis au parc clients Moov money de croitre de 14% en 2025 par rapport à 2024.

En 2025, la couverture du territoire en réseaux mobiles (2G,3G et 4G) se renforce à 855 localités couvertes en 2G, 616 en 3G et 594 en 4G, soit un glissement global de +5% du parc Data mobile actif. La desserte massive en fibre des entreprises et des ménages a caractérisé notre action au quotidien.

Données opérationnelles

Mobile — + 4 %

Atouts majeurs qui préservent et qui conquièrent :

- disponibilité des infrastructures réseaux ;
- vaste réseau commercial présent presque partout dans les provinces;
- proximité des équipes avec nos clients.

Fixe — + 2 %

Segments

► **Grand Public**	▲	+2%
► **Professionnel**	▼	-2%
► **Grands Comptes**	▼	-5%
► **Télécentres & Cabines**	■	*En déclin*

Internet fixe — + 28 %

Le levier de croissance majeur : le FTTH

+33% de croissance, représente **95%** du parc internet fixe



Données Financières

15,90 MILLIARDS DE FCFA DE RÉSULTAT NET AU 31 DÉCEMBRE 2025

(En MFCFA)	2024	2025	Variation(%) 2025/2024
Chiffre d'affaires	141 841	146 177	3%
Résultat d'exploitation	33 565	25 665	-24%
Résultat Financier	-2 958	-3 277	-11%
Résultat Net	**21 471**	**15 887**	**-26%**

Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires ONATEL s'établit à 146,18 Mds FCFA en progression de 3% par rapport à la même période en 2024. Cette croissance est essentiellement portée par les revenus générés par le Très Haut Débit – FTTH, l'internet mobile et le Mobile Money.

Quant au résultat d'exploitation de l'année, il baisse de 24% par rapport à 2024 et est essentiellement expliquée par les coûts liés aux indemnités de fin d'engagement, des charges locatives des poteaux SONABEL (déploiement du FTTH), du coût élevé de l'énergie et des opérations de maintenance et d'entretien des sites dans les zones à défi sécuritaire.

Le résultat net ressort à 15,89 Mds FCFA à fin décembre 2025 contre 21,47 Mds FCFA en décembre 2024.





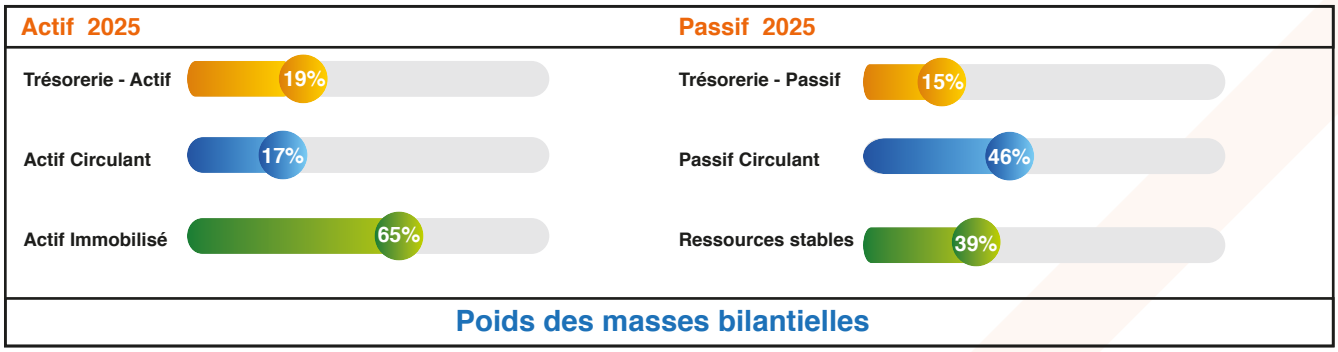
Synthèse des masses du bilan au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, le total du bilan s'établit à 324,90 Mds FCFA contre de 301,49 Mds FCFA en 2024.

Croissance Bilan : +8%

Actif	2024	2025	Var.(%)
Actif Immobilisé	196 302	210 691	7%
Actif Circulant	53 650	53 763	0%
Trésorerie - Actif	51 534	60 449	17%
Ecart de conversion actif	6		-
Total	301 493	324 902	8%

Passif	2024	2025	Var.(%)
Ressources stables	129 788	127 233	-2%
Passif Circulant	126 229	147 869	17%
Trésorerie - Passif	45 477	49 800	10%
Ecarts de conversion-Passif	0		-
Total	301 493	324 902	8%



Poids des masses bilantielles

Symétrie des masses

Le secteur des télécommunications nécessite la réalisation d'investissement lourds très coûteux qui ne facilite pas forcement l'équilibre des masses bilantielles véritablement souhaité.

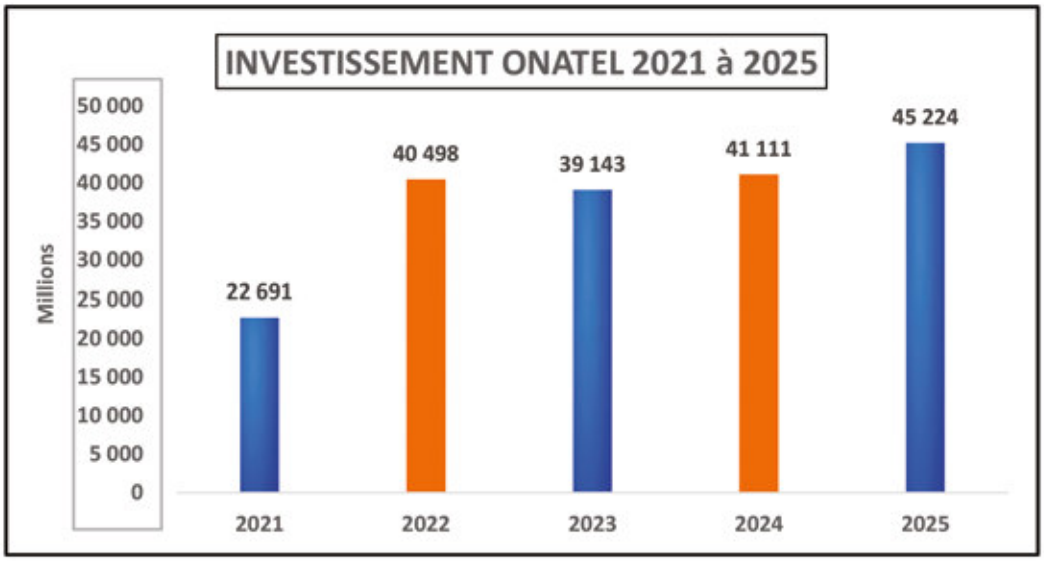
Suivant la structure actuelle :

- Les ressources stables de l'ONATEL (39% de total bilan) attendent 26% de ressources supplémentaires pour conforter le besoin des actifs immobilisés (qui représentent 65% du total actif) ;
- Les valeurs cycliques du bilan (Actif circulant) seront multiplier par plus 2,7 fois pour permettre de satisfaire les dettes à court terme.
- Les flux important de trésorerie générés par le mobile money au niveau de la « Trésorerie-Actif », traduit un bon équilibre des masses. La trésorerie Actif couvre bien la Trésorerie - Passif.

Investissement 2025 consenti ⟫ **+ 10% par rapport à 2024**

Investissement pour la capacité des équipements mobile et fixe : Une priorité à l'ONATEL

Pour bâtir un vaste réseau de confiance, ONATEL s'est engagé sur une voie d'innovation permanente avec des solutions adaptées aux besoins réels de tous à travers l'accélération de ses investissements technique et technologiques mais aussi essentiel pour affronter une concurrence sur le marché. En 2025, nous avons poursuivi avec détermination l'extension et la densification de nos réseaux mobile et fixe afin de garantir à chacun de nos clients une expérience toujours plus fluide, rapide et fiable.





Bilan - actif

Actif (Montant en millions FCFA)	Exercice AU 31 12 2025			2024	Variat° (%)
	Brut	Amort./Prov.	Net		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	139 752	83 292	56 460	61 433	-8%
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	133 330	80 337	52 993	56 700	-7%
Autres immobilisations incorporelles	6 421	2 955	3 466	4 734	-27%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	683 743	530 789	152 954	134 113	14%
Terrains	7 410		7 410	7 295	2%
Bâtiments	19 807	12 279	7 528	7 660	-2%
Aménagements, agencements et installations	631 860	496 005	135 855	116 903	16%
Matériel, mobilier et actifs biologiques	14 931	14 271	660	903	-27%
Matériel de transport	8 261	8 234	27	69	-
Avances et acomptes versés sur immo.	1 475		1 475	1 283	15%
Titres de participation	**2 073**	**2 015**	**59**	**59**	**0%**
Autres immobilisations financières	**1 218**		**1 218**	**698**	**75%**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	826 787	616 096	210 691	196 302	7%
Stocks et encours	5 510	556	4 954	4 936	0%
Clients	34 034	21 706	12 328	13 513	-9%
Autres créances	42 754	6 274	36 480	35 201	4%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	82 298	28 536	53 763	53 650	0%
Titres de placement	14		14	14	0%
Valeurs à encaisser	0	0	0	0	
Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	60 435	0	60 435	51 521	17%
TOTAL TRESORERIE ACTIF	60 449	0	60 449	51 534	17%
Ecart de conversion actif	0		0	6	-
TOTAL GENERAL	969 534	644 632	324 902	301 493	8%

- **L'actif immobilisé enregistre une hausse de 7% expliquée essentiellement par le niveau des investissements consentis en 2025.**
  - ✓ Les immobilisations incorporelles ont baissé proportionnellement à la hausse des amortissements de 8% pour s'établir en valeur nette à 56,46 milliards FCFA.
  - ✓ Les principales réalisations dans le cadre de l'extension, de la rénovation et de la densification du signal réseau, ont principalement été orientées à l'achat des BTS et antennes, à l'acquisition des équipement FTTH pour faire face à sa demande croissance mais également aux équipements d'énergies à travers l'installation des plaques solaires pour le fonctionnement du réseau dans les zones non couvertes par la SONABEL. Cet effort d'investissement consenti explique bien la progression des immobilisations corporelles de 14% en 2025.
  - ✓ La progression des immobilisations financière de 75% fait suite à la mise en place d'un dépôt de cautionnement en guise de garantie de paiement d'emprunts.
- **L'actif circulant en ligne par rapport 2024, s'établit à 53,76 milliards FCFA en 2025.**
  - ✓ Une partie des créances des clients FTTH a recouvrement douteux provisionnée explique la baisse du poste « clients » de 9%.
- **Le niveau de nos disponibilités s'améliore de 17% et est consécutive à la croissance du chiffre d'affaires et des importants flux de trésorerie générés par le mobile money.**

Bilan - passif

Passif(Montant en millions FCFA)	2025	2024	Variat° (%)
Capital	**34 000**	**34 000**	**0%**
Primes , Réserves	**6 800**	**6 800**	0%
Primes liées au capital social			
Réserves indisponibles	6 800	6 800	0%
Report à nouveau (+ ou -)	565	0	-
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	**15 887**	**21 471**	**-26%**
Subventions d'investissement	290	290	0%
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	**57 542**	**62 561**	**-8%**
Emprunts et dettes financières diverses	57 796	55 560	4%
Provisions pour risques et charges	11 896	11 666	2%
TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	**69 692**	**67 226**	**4%**
TOTAL RESSOURCES STABLES	**127 233**	**129 788**	**-2%**
Dettes circulantes HAO	34 888	27 117	29%
Clients, avances reçues	42 688	33 727	27%
Fournisseurs d'exploitation	21 592	22 793	-5%
Dettes fiscales et sociales	19 827	21 305	-7%
Autres dettes	28 870	21 280	36%
Provisions pour risques à court terme	0	6	-99%
TOTAL PASSIF CIRCULANT	**147 864**	**126 229**	**17%**
Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	49 800	45 477	10%
TOTAL TRESORERIE PASSIF	**49 800**	**45 477**	**10%**
Ecarts de conversion-Passif	**6**	**0**	-
TOTAL GENERAL	**324 902**	**301 493**	**8%**

- **Les ressources stables ressortent à 127,23 milliards en 2025.**
  - ✓ Le recul constaté des capitaux propres (-8%) est expliqué par la baisse du résultat net et l'absorption du report à nouveau bénéficiaire de 2024.
  - ✓ Les dettes financières et ressources assimilées ont progressé de 4% à cause des nouveaux emprunts contractés.
- **Le passif circulant s'établit à 147,86 milliards de FCFA contre 126,23 milliards de FCFA en progression de 17% sous l'effet des dettes d'investissement, des avoirs clients issus de l'activité Mobile ainsi que les dettes sociales liées aux indemnités de fin d'engagement et aux congés payés.**
- **La trésorerie-passif en variation de +10% par rapport à 2024 est la conséquence de l'utilisation des facilités de crédits octroyés par nos banques partenaires pour faire face à certains de nos engagements financiers à échéance de paiement réduite.**

L'indice de référence du marché : le BRVM-COMPOSITE est en hausse de 25,26% à 345,75 points au titre de l'année 2025.

L'indice BRVM 30 (représentant les 30 titres cotés les plus actifs du marché) a progressé de 19,82% à 166,24 points contre 138,74 point en 2024. Les indices BRVM PRESTIGE et BRVM PRINCIPAL ont également suivis la même tendance haussière et s'affichent respectivement à 144,25 points (+25,61%) et à 217,65 points (+57,59%).

L'indice benchmark (Indice BRVM-TELECOMMUNICATIONS) a un trend baissier de 5,09% à 94,90 points contre 99,99 points précédemment (02/01/2025).

La capitalisation boursière du marché des actions en 2025 est en progression de 32,27% par rapport à 2024. Elle s'établit à 13 330,71 milliards de FCFA contre 10 078,68 milliards de FCFA en 2024.

Au titre de l'année 2025, le flux transactionnel sur le marché des actions en hausse de 57%, s'élève à 266,72 milliards de FCFA contre 169,80 milliards de FCFA en 2024. Le volume des titres échangés en 2025 en forte croissance de 167% s'établit à 248,24 millions de titres échangés contre 93,05 millions de titres en 2024.



Le titre ONATEL BF : S'affirme dans les 10 meilleurs titres qui compose l'indice BRVM Prestige.

Le titre ONATEL BF a participé à toutes les 249 séances de bourse de la BRVM-UEMOA. En plus de son élection à l'indice BRVM PRESTIGE, il s'est régulièrement affiché à l'indice BRVM 30 suivant ses quatre révisons trimestrielles de l'année.

A la clôture de l'année 2025, le titre ONATEL BF a terminé l'année 2025 avec une capitalisation de 168,98 milliards de FCFA, soit une progression de 8% par rapport à l'année 2024.

En 2025, la baisse des échanges volumes et valeurs du titre ONATEL BF est expliquée en grande partie par la tendance régressive de nos indicateurs financiers diffusés sur le marché. Ainsi, au cours de l'année 2025, le nombre de titres ONATEL BF échangés sur le marché des actions, s'établit à 1 312 210 titres contre 1 960 205 titres pour l'année 2024, soit une régression de 33%. La valeur correspondante de ses titres échangés a replié également de 33% pour s'établir à 3,22 milliards de FCFA en 2025 contre 4,82 milliards de FCFA enregistré en 2024.

Le niveau du dernier cours des actions ONATEL de l'année 2025 s'affiche à 2 485 FCFA tandis que le cours d'équilibre ressort à 2 469 FCFA, quasiment en ligne avec celui de l'année 2024 qui était de 2 458 FCFA.

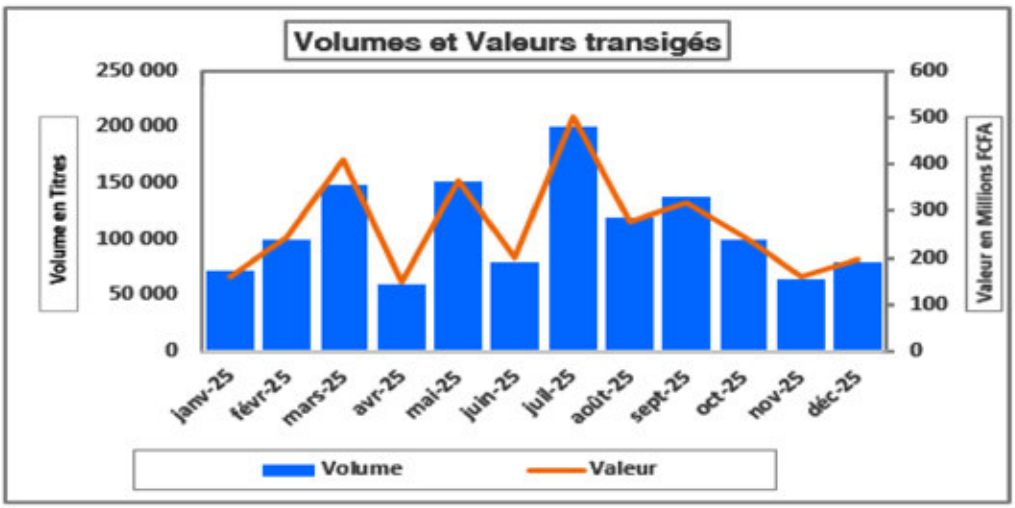
Le meilleur niveau des cours (cours pic) a été enregistré le 20 mars 2025 à 2 895 FCFA et le plus bas niveau des cours s'établit les 09, 14 et 16 janvier 2025 à 2 205 FCFA.

Le 19 décembre 2025 notre Agence de Notation Financière – GCR Ratings (GCR) a rehaussé la note d'émetteur de long terme de ONATEL-SA (Moov Africa Burkina Faso) de A (WU) à **A+(WU)** sur son échelle régionale de notation. La perspective est stable. En outre, la note d'émetteur de court terme de **A1(WU)** est affirmée.

Cette nouvelle note de grade d'investissement conforte davantage la crédibilité de ONATEL et permet d'émettre des titres obligataires sur le marché financier sans garantie.

L'agence GCR Ratings justifie le rehaussement de la note par : "Le rehaussement de la notation de ONATEL-SA (Moov Africa Burkina Faso) repose sur la capacité durable de l'opérateur à générer une rentabilité solide et des flux de trésorerie élevés, lesquels renforcent sa flexibilité financière et atténuent l'affaiblissement progressif de la liquidité lié à l'augmentation des besoins de financement des investissements et au maintien d'une politique de dividendes captive"

Evolution mensuelle des Volume et Valeurs transigés du titre ONATEL BF



Pour l'année 2026, notre ambition est claire : fournir à l'ensemble de nos clients le meilleur des réseaux internet fixe et mobile, en poursuivant nos efforts d'innovation et de modernisation de nos infrastructures.

Nous mettrons un accent particulier sur :

- L'optimisation de la couverture mobile pour offrir une connectivité stable et performante partout où vous êtes ;
- L'accélération du déploiement de la fibre optique, afin d'apporter l'ultra-haut débit au plus grand nombre ;
- Le renforcement de nos solutions digitales et financière pour accompagner particuliers, entreprises et institutions dans leur transformation numérique ;
- La mobilisation des équipes pour la fourniture d'une qualité de service irréprochable ;
- La proximité des équipes avec nos clients.

2026, « Avançons ensemble »

LE CLIENT

Notre priorité absolue

- **Mobilisons-nous**
- **Travaillons avec audace**
- **Gagnons ensemble**

1 Approbation des rapports et des états financiers annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société ONATEL-SA pendant l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

- du rapport des Commissaires aux Comptes relatif à l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net de 15 886 921 152 FCFA.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de donner quitus entier, définitif et sans réserves, aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

2 Approbation des conventions visées par le rapport spécial des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, approuve l'ensemble des opérations et conventions visées dans ce rapport.





3 Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que l'exercice clos au 31 décembre 2025 dégage un résultat net bénéficiaire de 15 886 921 152 FCFA.

Au regard de ce résultat net bénéficiaire et conformément au communiqué n°0001/MEFP/SG/DGI/DLC du 19 janvier 2024 du Directeur Générale des Impôts portant contribution spéciale de 2% sur les bénéfices nets des entreprises au profit du Fonds de Soutien Patriotique et également compte tenu de l'existence d'un solde du report à nouveau bénéficiaire distribuable provenant l'exercice 2024 sous impact de corrections d'erreurs significatives, le Conseil d'Administration propose une distribution de dividendes à hauteur de 70% du bénéfice distribuable soit 11 293 548 800 FCFA. Le reliquat du bénéfice distribuable de 4 840 152 941 FCFA constitue le report à nouveau bénéficiaire provenant du résultat de l'exercice 2025.

La proposition de distribution des dividendes se présente comme suit :

- Résultat net : 15 886 921 152 FCFA
- Réserves légales (10%) : 0 FCFA (limite de 20% du capital social atteinte)
- Fonds de Soutien Patriotique (FSP) 2% assis sur les Bénéfices nets des entreprises : 317 738 423 FCFA
- Report à nouveau bénéficiaire provenant du résultat de l'exercice 2024 : 6 312 558 219 FCFA
- Correction comptable approprié d'erreurs significatives liées aux congés payés des années antérieurs 2020 à 2024 dans le report à nouveau bénéficiaire de l'exercice 2024 : 1 641 336 692 FCFA
- Correction comptable approprié d'erreurs significatives en lien avec la dette ARCEP de l'exercice 2014 dans le report à nouveau bénéficiaire de l'exercice 2024 : 4 106 702 515 FCFA
- Bénéfice net distribuable de l'exercice : 16 133 701 741 FCFA
- Affectation aux Dividendes : 11 293 548 800 FCFA
- Report à nouveau bénéficiaire provenant de l'exercice 2025 : 4 840 152 941 FCFA

L'Assemblée Générale approuve l'affectation proposée par le Conseil d'Administration et décide de distribuer un dividende de 11 293 548 800 FCFA à raison de 166,0816 FCFA pour chacune des 68 000 000 actions composant le capital social et ayant droit du fait de leur date de jouissance. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 15 juin 2026.

Conformément aux dispositions du Code Générale des impôts, les dividendes seront assujettis à l'Impôt sur le Revenu des capitaux mobiliers (IRCM) au taux de 12,5%.

Le dividende par action net de l'IRCM ressort donc à 145,3214 FCFA.

4 Ratification de la cooptation de Monsieur Brahim BOUDAOUD en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Brahim BOUDAOUD en tant qu'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Lhousaine OUSSALAH et pour la durée restante du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

5 Ratification de la cooptation de Monsieur Mostapha LAARABI en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Mostapha LAARABI en tant qu'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Aissam WAKRIM et pour la durée restante du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

6 Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi.





RESPONSABLE DE L'INFORMATION
Monsieur Mohamed KARIM
Directeur Général

ONATEL-SA – 705, avenue de la Nation, 01 BP 10 000, Ouagadougou 01 Burkina Faso
Téléphone : +226 25 33 40 01 / +226 25 33 10 38
E-mail : relations.investisseurs@moov-africa.bf

CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

L'ensemble des informations financières données par ONATEL-SA (communiqués, avis, rapports annuels) est disponible sur son site Internet : www.moov-africa.bf

Communiqués de presse :

Date(ab)	Evénements	Objet
Vendredi, 10 Avril 2026	Résultats annuels 2025	Communiqué sur les résultats + Projet affectation du résultat
Jeudi, 30 avril 2026	Résultats du premier trimestre 2026	Communiqué de presse
Vendredi, 29 mai 2026	Etats financiers approuvés par l'Assemblée exercice 2025	Etats financiers 2025 approuvés ONATEL
Mercredi, 28 août 2026	Résultats du premier semestre 2026	Communiqué de presse
Vendredi, 23 octobre 2026	Résultats au troisième trimestre 2026	Communiqué de presse

(ab): avant bourse

INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Les documents sociaux, comptables et juridiques, dont la communication est prévue par l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) et conformes aux prescriptions du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOHADA) révisé en vigueur depuis le 1er Janvier 2018 et également conforme à nos statuts , en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés physiquement au siège social de la Société ou sur les sites internet en consultation et/ou téléchargement suivants : www.moov-Africa.bf ou www.brvm.org.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au 31 décembre 2025, les états financiers de ONATEL-SA sont établis selon les prescriptions du système comptable OHADA révisé et de SYSCOHADA révisé.

Les états financiers et les notes y afférentes ont été établis en application des règles et méthodes édictées par le Système comptable OHADA (SYSCOHADA) : Bilan, Compte de résultat, tableau des flux (TFT), notes annexes.

Les méthodes comptables ont été régulièrement appliquées et aucun changement de méthode comptable n'a intervenu au cours de l'exercice 2025.



OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS
(ONATEL SA)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 34 000 000 000 FCFA
Siège social : 705 Avenue de la Nation - 01 BP 10 000 Ouagadougou 01
RCCM N° BF OUA 2001 B 480
BURKINA FASO

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Aux actionnaires de la société ONATEL SA,

En exécution de la mission de commissaires aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2025, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la société ONATEL SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

I.1 Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société ONATEL SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés d'audit	Traitement des points clés d'audit
1. Reconnaissance du chiffre d'affaires Au 31/12/2025, le chiffre d'affaires de la société ONATEL SA s'élève à **146** milliards FCFA et représente la rubrique la plus importante du compte de résultat. Le chiffre d'affaires est généré par la vente de services de télécommunications (services de voix, de données et d'internet) ainsi que la vente de terminaux et autres équipements de télécommunications. Compte tenu de l'importance de cette rubrique dans les états financiers de la société ainsi que des risques inhérents à la reconnaissance du chiffre d'affaires, nous avons considéré que ce point constitue un point clé d'audit.	Nous avons notamment réalisé les procédures d'audit ci-après : • Prise de connaissance du système d'informations de la société ; • Évaluation des contrôles internes mis en place par la société en relation avec la reconnaissance du chiffre d'affaires ; • Rapprochement des informations comptables aux données issues des logiciels métiers ; • Contrôle des produits constatés d'avance relatifs aux recharges mobiles.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 03 février 2026.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

I.2 Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Fait à Ouagadougou, le 07 mars 2026

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AUREC Afrique – BF SARL	SOFIDEC-AC SARL
	
Adama ZEBA **Associé Gérant** **Expert - Comptable** Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso	**Oumarou Gilbert SINARE** **Associé Gérant** **Expert - Comptable** Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons

des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit

- Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;

- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;

- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

BILAN

Désignation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS Exercice clos le 31-12-2025
Numéro d'identification :00000624 T Durée (en mois) : 12

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024
			Brut	Amortissements /dépréciations	Nets	
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		139 751 651 685	83 291 974 908	56 459 676 777	61 433 079 466
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		133 330 347 353	80 336 924 315	52 993 423 038	56 699 521 587
AG	Fonds commercial et droit au bail					
AH	Autres immobilisations incorporelles		6 421 304 332	2 955 050 593	3 466 253 739	4 733 557 879
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		683 743 013 954	530 788 917 255	152 954 096 699	134 112 581 568
AJ	Terrains *dont* *…..(2881-2928p)*		7 409 524 803		7 409 524 803	7 294 508 858
AK	Bâtiments *dont* *……..(2315+2325-2831p-2832p)*		19 807 069 962	12 279 116 997	7 527 952 965	7 659 885 731
AL	Aménagements, agencements et installations		631 859 959 513	496 005 048 106	135 854 911 407	116 902 821 200
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		14 930 625 440	14 270 515 596	660 109 844	903 427 482
AN	Matériel de transport		8 261 260 258	8 234 236 556	27 023 702	69 160 523
AP	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS		1 474 573 978		1 474 573 978	1 282 777 774
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 291 912 735	2 014 944 202	1 276 968 533	756 642 434
AR	Titres de participation		2 073 444 202	2 014 944 202	58 500 000	58 500 000
AS	Autres immobilisations financières		1 218 468 533		1 218 468 533	698 142 434
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		826 786 578 374	616 095 836 365	210 690 742 009	196 302 303 468
BA	ACTIF CIRCULANT HAO					
BB	STOCKS ET ENCOURS		5 510 292 544	556 071 982	4 954 220 562	4 936 376 163
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES					
BH	Fournisseurs avances versées					
BI	Clients		34 034 196 583	21 705 970 180	12 328 226 403	13 513 403 669
BJ	Autres créances		42 753 953 776	6 273 786 949	36 480 166 827	35 200 517 532
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		82 298 442 903	28 535 829 111	53 762 613 792	53 650 297 364
BQ	Titres de placement		13 529 719		13 529 719	13 529 719
BR	Valeurs à encaisser		0	0	0	370 000
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés		60 435 456 325	0	60 435 456 325	51 520 546 732
BT	TOTAL TRESORERIE ACTIF		60 448 986 044	0	60 448 986 044	51 534 446 451
BU	Ecart de conversion-Actif		38 000		38 000	5 991 684
BZ	TOTAL GENERAL		969 534 045 321	644 631 665 476	324 902 379 845	301 493 038 967

BILAN

Désignation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS Exercice clos le 31-12-2025
Numéro d'identification :00000624 T Durée (en mois) : 12

REF	PASSIF	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
CA	Capital	34 000 000 000	34 000 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)		
CD	Primes liées au capital social	0	
CE	Ecarts de réévaluation		
CF	Réserves indisponibles	6 800 000 000	6 800 000 000
CG	Réserves libres	0	0
CH	Report à nouveau	564 519 011	13 070
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	15 886 921 152	21 471 148 928
CL	Subventions d'investissement	290 163 599	290 163 599
CM	Provisions réglementées		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	57 541 603 762	62 561 325 597
DA	Emprunts et dettes financières diverses	57 795 965 740	55 560 471 300
DB	Dettes de location acquisition		
DC	Provisions pour risques et charges	11 895 747 149	11 665 741 827
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	69 691 712 889	67 226 213 127
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES	127 233 316 651	129 787 538 724
DH	Dettes circulantes HAO	34 887 635 024	27 116 915 733
DI	Clients, avances reçues	42 687 709 244	33 726 515 382
DJ	Fournisseurs d'exploitation	21 592 008 617	22 793 440 135
DK	Dettes fiscales et sociales	19 826 511 152	21 305 437 099
DM	Autres dettes	28 869 650 956	21 280 294 012
DN	Provisions pour risques à court terme	38 000	5 991 684
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT	147 863 552 993	126 228 594 045
DQ	Banques, crédits d'escompte		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	49 799 634 185	45 476 906 198
DT	TOTAL TRESORERIE PASSIF	49 799 634 185	45 476 906 198
DV	Ecart de conversion-Passif	5 876 016	0
DZ	TOTAL GENERAL	324 902 379 845	301 493 038 967

SOFIDEC Audit & Conseil

AUREC AFRIQUE-BF 18

COMPTE DE RESULTAT

Désignation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS Exercice clos le 31-12-2025
Numéro d'identification :00000624 T Durée (en mois) : 12

REF	LIBELLES		Exercice 2025	Exercice 2024
TA	Ventes de marchandises	+	327 960 146	325 608 669
RA	Achats de marchandises	-	35 460 000	6 070 000
RB	Variation de stocks de marchandises	-/+	36 680 201	8 603 820
XA	**MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)**		255 819 945	310 934 849
TB	Ventes de produits fabriqués	+		
TC	Travaux, services vendus	+	141 747 844 298	138 175 047 630
TD	Produits accessoires	+	4 100 852 684	3 340 599 084
XB	**CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)**		146 176 657 128	141 841 255 383
TE	Production stockée (ou déstockage)	+		
TF	Production immobilisée	+	0	
TG	Subventions d'exploitation	+		
TH	Autres produits	+	1 129 323 968	2 109 881 688
TI	Transferts de charges d'exploitation	+	789 813 265	5 420 083 725
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	-	1 047 853 999	3 363 104 592
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+	-21 334 409	-2 765 765 678
RE	Autres achats	-	19 440 925 315	18 324 015 672
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements	-/+	11 378 408	-6 871 606
RG	Transports	-	204 630 735	214 063 518
RH	Services extérieurs	-	39 761 666 407	36 059 955 940
RI	Impôts et taxes	-	11 850 664 354	12 118 070 109
RJ	Autres charges	-	2 152 359 812	1 804 165 274
XC	**VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TEà RJ)**		73 575 509 539	80 245 809 155
RK	Charges de personnel	-	16 844 831 735	16 025 875 487
XD	**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)**		56 730 677 804	64 219 933 668
TJ	Reprises d'amortissements, de provisions et dépréciations	+	1 439 503 434	879 306 935
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-	32 504 966 118	31 534 081 014
XE	**RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)**		25 665 215 120	33 565 159 589
TK	Revenus financiers et assimilés	+	1 944 451 857	1 912 042 190
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	+		
TM	Transferts de charges financières	+		
RM	Frais financiers et charges assimilés	-	5 221 291 800	4 869 914 167
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-		
XF	**RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)**		-3 276 839 943	-2 957 871 977
XG	**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)**		22 388 375 177	30 607 287 612
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+	0	0
TO	Autres Produits HAO	+		
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	0	0
RP	Autres Charges HAO	-		
XH	**RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)**		0	0
RQ	Participation des travailleurs	-		
RS	Impôts sur le résultat	-	6 501 454 025	9 136 138 684
XI	**RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)**		15 886 921 152	21 471 148 928

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Désignation entité : OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS **Exercice clos au 31/12/2025**

Numéro d'identification :00000624 T Durée (en mois) : 12

Réf	LIBELLES		Note	Exercice 2025	Exercice 2024
ZA	**Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)**	A		6 057 540 253	5 550 188 257
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			46 952 383 836	52 125 923 007
FB	- Variation de l'actif circulant (HAO) (1)				
FC	- Variation des stocks			-17 844 399	-2 764 033 464
FD	- variation des créances			-88 518 345	-4 315 499 481
FE	+ Variation du passif circulant (1)			21 640 834 964	17 552 461 786
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE):……			21 534 472 220	10 472 928 841
ZB	**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)**	B		68 486 856 056	62 598 851 848
	flux de trésorerie provenant des activités d'investissements				
FF	- Décaissement lié aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			-1 515 920 023	-2 030 060 811
FG	- Décaissement lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles			-42 995 853 577	-39 117 878 869
FH	- Décaissement lié aux acquisitions d'immobilisations financières			-884 727 983	-326 844 043
FI	+ Encaissement lié aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			0	0
FJ	+ Encaissement lié aux cessions d'immobilisations financières			172 605 680	363 790 814
ZC	**flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (somme FF à FJ)**	C		-45 223 895 903	-41 110 992 909
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres				
FK	+ Augmentations de capital par apport nouveau				
FL	+ Subvention d'investissement reçues			0	290 163 599
FM	- Prélèvement sur capital			-5 748 039 208	
FN	- Dividendes versés			-15 158 603 779	-21 129 265 536
FD	**Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (sommes FK à FN)**	D		-20 906 642 987	-20 839 101 937
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers				
FO	+ Emprunts			20 738 470 079	17 281 556 003
FP	+ Autres dettes financières				
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			-18 502 975 639	-17 422 961 009
ZE	**Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (sommes FO à FQ)**	E		2 235 494 440	-141 405 006
ZF	**Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)**	F		-18 671 148 547	-20 980 506 943
ZG	**VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)**	G		4 591 811 606	507 351 996
ZH	**Trésorerie nette fin de periode (G + A) Contrôle : (Trésorerie actif N - Trésorerie passif N)**			10 649 351 859	6 057 540 253

(1) *à l'exclusion des variations des créances et dettes liés aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subvention d'investissement reçues).*

OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS

(ONATEL SA)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 34 000 000 000 FCFA
Siège social : 705 Avenue de la Nation - 01 BP 10 000 Ouagadougou 01
RCCM N° BF OUA 2001 B 480
BURKINA FASO

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Aux actionnaires de la société ONATEL SA,

Conformément aux dispositions des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, toute convention intervenue entre la société et l'un de ses administrateurs, soit directement ou indirectement, soit par société ou par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration qui en avise le Commissaire aux Comptes.

En application des dispositions ci-dessus visées, nous portons à votre connaissance les conventions suivantes :

II.1 Conventions conclues au cours de l'exercice sous revue

Aucune convention nouvelle n'a été portée à notre connaissance par le Président du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2025.

II.2 Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice sous revue

II.2.1 Contrat de licence de marque autorisé le 15 février 2021 entre ITISSALAT AL MAGRIB et ONATEL SA.

Nature de la convention	Contrat de licence exclusive de marque.
Administrateur intéressé	ITISSALAT AL MAGRIB représentée par monsieur Abdeslam AHIZOUNE, Président du Directoire, lui-même représenté par son mandataire habilité.
Durée	Le contrat est conclu pour une durée initiale de cinq (05) ans et se renouvellera par tacite reconduction d'année en année pour une durée indéterminée.
Date de prise d'effet	01 janvier 2021
Rémunérations	Redevance trimestrielle égale à 0.9% du chiffre d'affaires trimestriel HT réalisé par ONATEL SA après déduction des taxes et retenues sur ladite redevance. La redevance sera augmentée de 0,225% du chiffre d'affaires HT de sorte que le paiement net reçu par ITISSALAT AL MAGRIB après déduction de toutes les taxes relatives à la redevance soit égale à 0,9% du chiffre d'affaires. Le brut de la facture trimestrielle à établir par ITISSALAT AL MAGRIB sera donc de 1,125% du CA HT.
Modalités de facturation	Les sommes dues par ONATEL SA à ITISSALAT AL MAGRIB au titre du Contrat donneront lieu à l'établissement d'une facture trimestrielle par ce dernier, faisant apparaître le montant net Hors Taxes à payer et le montant éventuel des différentes retenues à effectuer.
Effets produits durant l'exercice	Le montant global porté en charges par ONATEL SA au titre de l'exécution du contrat durant l'exercice 2025, s'élève à **1 644 338 110 FCFA.**

II-22 Contrat d'engagement de services du 20 septembre 2007 entre ONATEL SA et la Société MAROC TELECOM

Nature de la convention	Assistance technique de **MAROC TELECOM** au profit de **ONATEL SA**
Périmètre des prestations fournies par Maroc Telecom	Les prestations apportées à ONATEL SA par MAROC TELECOM faisant l'objet du Contrat, porteront sur les domaines suivants : ✓ la stratégie et le développement ✓ l'organisation ✓ les réseaux fixes et mobiles ✓ le commercial et le marketing ✓ les finances ✓ les achats ✓ les ressources humaines ✓ les systèmes d'information ✓ les interconnexions et les engagements réglementaires de ONATEL SA
Administrateur intéressé	M. Youness GUIDA
Durée	Le contrat est conclu pour une durée initiale de trois ans et se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation faite par les parties
Date de prise d'effet	20 septembre 2007
	Article 6.1.1 - Interventions ponctuelles de personnels : L'intervention de personnels de MAROC TELECOM au titre de la fourniture des prestations, sera facturée à ONATEL SA conformément au schéma tarifaire ci-après : - Manager de projet, Directeurs et Chefs de divisions : 535 Euros HT/jour - Experts et Techniciens, Chefs de services et Cadres : 350 Euros HT/jour

Rémunérations	Cette facturation étant complétée de tous frais annexes dûment justifiées. **Article 6.1.2 - Personnel Expatrié :** ONATEL SA prendra à sa charge l'intégralité des coûts liés à l'expatriation de personnels au sens de l'article 2.2 du contrat et remboursera à MAROC TELECOM, à l'identique, l'ensemble des coûts que MAROC TELECOM serait conduite à supporter du fait de l'expatriation de ces personnels. **Article 6.1.3 - Prestations et fournitures par des tiers :** En sus des facturations établies au titre des articles 6.1.1 et 6.1.2 ci-dessus, ONATEL SA remboursera à MAROC TELECOM, sur justificatifs, les dépenses payées par MAROC TELECOM à des tiers à l'occasion de l'exécution et pour les besoins des prestations, sous réserve que lesdites dépenses soient préalablement acceptées par ONATEL SA, majorées d'un montant de 10% au titre des frais de gestion de MAROC TELECOM.
Modalités de facturation	Les sommes dues par ONATEL SA à MAROC TELECOM au titre du Contrat donneront lieu à l'établissement d'une facture trimestrielle émise pour chaque trimestre échu, le 15 du mois suivant. Cette facture sera accompagnée des détails des montants réclamés et des prestations réalisées.
Effets produits durant l'exercice	Le montant global porté en charges par ONATEL SA au titre de l'exécution du contrat durant l'exercice 2025, s'élève à **1 089 299 363 FCFA**

II-23 Contrat de bail entre ONATEL SA et le Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports

Nature de la convention	Location du bâtiment de ONATEL SA situé à la Rotonde par le Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports
Administrateur intéressé	Etat du Burkina Faso
Date de prise d'effet	1er janvier 2014
Rémunérations	Le loyer est fixé à un montant de **1 300 000 F CFA** par mois
Effets produits durant l'exercice	Le montant global porté en produits par ONATEL SA au titre de l'exécution du contrat durant l'exercice 2025, s'élève à **15 600 000 FCFA**

Fait à Ouagadougou, le 07 mars 2026

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AUREC Afrique – BF SARL



Adama ZEBA
Associé Gérant
Expert - Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso

SOFIDEC-AC SARL



Oumarou Gilbert SINARE
Associé Gérant
Expert - Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso

11 ABREVIATIONS ET SIGLES

AES	Alliance des Etats du Sahel (Mali, Niger et Burkina)
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
BBDA	Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur
BCB	Banque Commerciale du Burkina
BF	Besoin de Financement
BFS	Bridge Fiber Solutions
BOA	Bank of Africa
BP	Boîte Postale
BPI	Bande Passante Internet
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTS SRAN	Base Transceiver Station SRAN=Single Radio Access Network
CA	Chiffre d'affaires
CAFG	Capacité d'Autofinancement Globale
CARFO	Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
CEM/BNS	Customer Experience Management/Business and Network Synergy
CES	Contrat d'Engagement de Services
COMIPEC	Coopérative Militaire et Paramilitaire d'Épargne et de Crédit
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DRCO	Direction Régionale du Centre Ouest
DRO	Direction Régionale de l'Ouest
DRN	Direction Régionale du Nord
DRE	Direction Régionale de l'Est
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FESPACO	Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou
FO	Fibre Optique
FTTH	Fiber to the Home
GCR	Global Credit Rating Company Limited (GCR),
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
Gbps	Gigabit par seconde
HAO	Hors Activité Ordinaire
1H, 2H	1 Heure, 2 Heures
IAM	ITISALAT AL MAGHRIB
IMEI	International Mobile Equiment Identity
Immo.	Immobilisations
IOS V1	iPhone Operating System première version
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
Md (s)	Milliard(s)
MFCFA	Million de FCFA
Mhz	Mégahertz
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONATEL	Office National des Télécommunications
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
OTT	Over-The-Top
PBO	Point de Branchement Optique
SA	Société Anonyme
SIM	Subscriber Identity Module
SONABEL	Société Nationale Burkinabè d'Electricité
SVA	Service à Valeur Ajoutée
SYSCOHADA	Système Comptable OHADA
2G	Deuxième Génération
3G	Troisième Génération
4G	Quatrième Génération
TFT	Tableau des flux de Trésorerie
TLC	Triple Level Cell
TTC	Toutes taxes comprises
TV	Télévision
W2B	Wallet to Bank
WU	West Union


LE WI-FI FIBRE
POUR TOUTE
LA FAMILLE
Moov Africa
Installation
0
Fcfa
Zéro engagement !
Scannez pour vérifier
votre éligibilité